



Service du Secrétariat
PB

Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2015

CERTIFICAT DE PUBLICATION

La délibération arrêtée par le Conseil Communal dans sa séance publique

du 20 mars 2015

et approuvée par l'Autorité supérieure

en date du 4 mai 2015

ayant comme sujet les

**«Tarif concernant la participation aux ateliers d'été pour jeunes à la
Kulturfabrik, anciennement ateliers d'été sous chapiteau pour jeunes»**

a été publiée et affichée le 8 juin 2015

conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée

du 13 décembre 1988.

Le secrétaire général,

La bourgmestre,



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

Direction des finances communales

Luxembourg, le 4 mai 2015

Références: MI-DFC-4.0042 /NH (39118)



A Madame le Bourgmestre de la Ville
d'ESCH-SUR-ALZETTE

par l'intermédiaire de Monsieur le Commissaire de district
à Luxembourg

Concerne: Fixation du tarif de participation aux ateliers d'été pour jeunes à la Kulturfabrik.
Délibération du conseil communal du 20 mars 2015.

Madame le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous informer que j'approuve la délibération du 20 mars 2015 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette a fixé le tarif de participation aux ateliers d'été pour jeunes à la Kulturfabrik.

Ladite délibération reste encore à publier en due forme et à reproduire en 1 exemplaire muni du certificat de publication, après quoi il en sera fait mention au Mémorial.

Veillez agréer, Madame le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de l'Intérieur,

Dan Kersch

Secretariat
08.06.2015 f.b.



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
12.03.2015

Date de la convocation des conseillers :
12.03.2015

point de l'ordre du jour no:
11A

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 20 mars 2015

Présents: Spautz, bourgmestre, Kox, Tonnar, Hinterscheid, échevins,
Knaff, Wohlfarth, Bofferding, Hansen, Freis, Mischo, Kersch,
Majerus, conseillers

Espen, secrétaire général

Absents: Codello, échevin, Maroldt, Hildgen, Zwally, Weidig,
Bernard, Biltgen, conseillers

Le Conseil Communal;

**Objet: Tarif concernant la participation aux ateliers d'été pour jeunes à la
Kulturfabrik, anciennement ateliers d'été sous chapiteau pour jeunes**

Considérant que la Ville prévoit de maintenir l'organisation d'activités créatives supplémentaires aux activités loisirs traditionnelles pendant les vacances d'été 2015 ;

Considérant que ces activités auront lieu pendant les mois d'août et de septembre 2015 au Centre culturel Kulturfabrik sis 116, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette ;

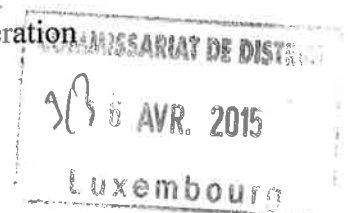
Considérant que les enfants, adolescents et jeunes adultes habitant la commune d'Esch-sur-Alzette sont encouragés à découvrir différentes formes d'expression artistique afin d'éveiller leur intérêt aux manifestations culturelles de tout genre qui sont proposées lors des ateliers créatifs:

- Arts plastiques
- Capoeira, danse brésilienne
- Cinématographie
- Confection d'instruments à partir de matériaux de récupération
- Création de chapeaux
- Décoration d'objets
- Journalisme
- Magie et illusionnisme
- Pantomime et expression non-verbale
- Percussion et chants africains
- Théâtre et danse expressive

Considérant que les différents ateliers s'étendent sur 1 semaine (du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00) et ont pour but de mettre sur pied un spectacle final élaboré par les responsables des ateliers avec les jeunes participants pour le 5 septembre 2015 ;

Considérant qu'il y a lieu d'adapter les frais de participation à ces ateliers aux réalités économiques actuelles et à venir ;

Considérant que l'ancien tarif s'élève à € 10.- ;



Considérant que la présente mesure entraînera une augmentation de recettes à l'article 2/929/706170/99001 « Participation des élèves aux activités de loisirs - Autre encadrement périscolaire » du budget de l'exercice 2015 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**à l'unanimité
d é c i d e**

de fixer le tarif pour la participation (+prise en charge) des jeunes eschois (âgés de 6 à 18 ans) aux activités d'été à la Kulturfabrik comme suit :

€ 15.- par semaine et par atelier, déjeuner compris.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 15 04 2015
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général,

Le bourgmestre,

